

DÉCISION DU MAIRE N° 017/2026

OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Avenant n° 1 au marché du lot 02 – ÉTANCHÉITÉ avec l'entreprise CIME
ÉTANCHÉITÉ

Le Maire de MONTAGNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n° 2026/029 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT que la Commune de MONTAGNY a engagé des travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Pierre Bérout ;

VU la délibération n° 2026/022 du 10 mars 2026 attribuant le marché de travaux du lot 02 – ÉTANCHÉITÉ - à l'entreprise CIME ÉTANCHÉITÉ pour un montant de :

Montant HT :	29 385.02 €
TVA 20 % :	5 877.00 €
Montant TTC :	35 262.02 €

DÉCIDE

D'APPROUVER les travaux de moins-value sur la terrasse de la partie ancienne à savoir :

- Dépose des couvertines sur acrotères bas
- Relevés d'étanchéité isolés d'acrotère bas avec habillage inox
- Couvertines en aluminium striées : passage vers jardin à l'angle Nord Est de la terrasse étanchée de l'extension y compris réhausse

Ces travaux ne sont pas nécessaires car il a été constaté qu'il n'y avait aucun pont thermique à traiter sur cette partie. Dès lors, il est constaté une économie de 316.91 € HT, soit 380,29 € TTC induisant un écart de -1.078 % entre le marché initial et le nouveau montant du marché.

D'APPROUVER et DE SIGNER l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 02 « étanchéité »

- Montant initial du marché 35 262.02 € TTC
- Montant de l'avenant n° 1 : - 380.29 € € TTC
- Nouveau montant du marché : 34 881.73 € TTC

DE DIRE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Pour extrait conforme certifié par Monsieur le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Montagny, le 15 SEP. 2026

Le Maire,

Roland DRAVET



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Lot 2 - Etanchéité

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de MONTAGNY
81, rue du Clocher – Chef-Lieu
73350 MONTAGNY

Tél. 04.79.24.50.21

Courriel : mairie@montagny-tarentaise.com

Représentée par Monsieur DRAVET Roland

B - Identification du titulaire du marché public

CIME ETANCHEITE
ZA de Longifan
450 rue de Longifan 38530 CHAPAREILLAN

Tél. 04.79.75.44.73

Courriel : contact@cimeetancheite.com

SIRET : 912 882 016 00013

Représentée par Mr GRANGER Benoît

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public : Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Pierre BEROUD – 2^{ème} Phase - 73350 MONTAGNY**

■ **Référence du marché public : 2026-002**

■ **Date de la notification du marché public : 12 mars 2026**

■ **Lot n° 2 - Etanchéité**

■ **Durée d'exécution du marché public : du 6 juillet au 21 août 2026 hors période de préparation.**

■ **Montant initial du marché public :**

- **Montant HT :** 29 385,02 €
- **TVA 20 % :** 5 877,00 €
- **Montant TTC :** 35 262,02 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Travaux en moins-value sur la terrasse de la partie ancienne, à savoir :

- Dépose des couvertines sur acrotères bas
- Relevés d'étanchéité isolés d'acrotère bas avec habillage inox
- Couvertines en aluminium striées : passage vers jardin à l'angle Nord Est de la terrasse étanchée de l'extension y compris rehausse

Ces travaux ne sont pas nécessaires car il a été constaté qu'il n'y avait aucun pont thermique à traiter sur cette partie.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : - 316,91 €
- TVA 20 % : - 63,38 €
- Montant TTC : - 380,29 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 1,078 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 29 068,11 €
- TVA 20 % : 5 813,62 €
- Montant TTC : 34 881,73 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GRANGER BENOIT, GERANT	Barraux, le 04/09/2026	Benoit GRANGER 2026.09.04 11:36:52 +02'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : MONTAGNY, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire
R. DRAVET



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.



Cime étanchéité

Toitures - Terrasses - Murs enterrés

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 073-217301613-20260917-DEC2026_017_01-AR



DEVIS	MAIRIE DE MONTAGNY
Référence : 101470	81, rue du Clocher – Chef-Lieu
Date : 01/09/2026	73350 MONTAGNY
Objet du devis :	
AO- RÉNOVATION GROUPE SCOLAIRE PIERRE BEROU D - MOINS VALUE TRAVAUX NON REALISES	

Devis n°101470 du 24/08/2026

Désignation	Unité	Qté	P.U. H.T.	Total H.T.
3.1.2 DÉPOSE DES COUVERTINES SUR ACROTÈRES BAS	ml	-3,00	4,86	-14,58
3.5.3 RELEVÉS D'ÉTANCHEITÉ ISOLES D'ACROTÈRES BAS AVEC HABILLAGE EN INOX	ml	-3,00	73,87	-221,61
3.6 COUVERTINES EN ALUMINUM STRIÉ				
Passage vers jardin à l'angle Nord-Est de la terrasse étanchée de l'extension y compris réhausse	ml	-2,00	40,36	-80,72

Conditions générales de vente:
- Durée de validité du devis : 14 jours.
- Acompte à la commande 30%

Montants en Euros

Total H.T.	-316,91
Total T.V.A. 20%	-63,38
Total T.T.C.	-380,29

Chèque, Virement

A : le : , ,

Devis N° : 101470

Signature Entreprise :

Bon pour Accord.

Signature Client

SARL CIME ETANCHEITE
Z.A. de Longflan
450, rue de Longflan
38530 CHAPAREILLAN